

Lieu d'exercice : EPSM des Flandres de Bailleul

Principales missions

Le psychologue en santé au travail effectue des interventions qui ont pour but la préservation de la santé psychique des professionnels et l'amélioration des conditions de travail. Il répond aux demandes d'aide psychologique formulée par les professionnels de l'établissement.

Il conçoit et met en œuvre des actions préventives et curatives, visant à améliorer la qualité de vie au travail des personnels.

Il participe dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux, au diagnostic et à la mise en œuvre des actions à mener (accompagnement, sensibilisation, prévention primaire, secondaire et tertiaire) tant au niveau collectif, qu'individuel.

Il accompagne des professionnels dans le cadre de reprise du travail ou de reconversion professionnelle. La mise en œuvre de ces fonctions fait appel à des méthodes, moyens et techniques choisis en toute autonomie par le psychologue qui tient compte de la singularité de la personne ou du groupe.

Descriptions des activités

1) Amélioration des conditions de travail et prévention :

- Participation à la démarche globale de prévention et d'amélioration des conditions de travail et notamment à la démarche d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux. A ce titre, il est membre du COPIL QVT-RPS et de la cellule d'analyse des RPS.
- Participation aux commissions et groupes de travail qui ont pour but l'amélioration des conditions de travail (Observatoire de la Violence, CAREI, ...)
- Membre invité permanent au CHSCT en qualité d'expert
- Accompagnement des professionnels en reprise d'activité ou en reconversion professionnelle. A ce titre, il est membre de la Commission Santé et travaille en articulation avec le médecin du travail, l'infirmière de santé au travail et l'assistante sociale du personnel ainsi qu'avec la Direction des Ressources Humaines.

2) Accompagnement individuel :

- Entretiens de soutien psychologique : Sur demande des agents en situation de souffrance au travail (agressions physiques et verbales, vécu traumatique, conflits interpersonnels, stress, démotivation, longue maladie, reprise difficile après un arrêt de travail, isolement...), à la demande du médecin du travail. Le psychologue intervient uniquement avec le consentement libre et éclairé des personnes concernées et en toute confidentialité.
- Conseils et accompagnement de l'encadrement.
- Travail en articulation avec le médecin du travail, l'infirmière de santé au travail et l'assistante sociale du personnel.
- Orientation vers les personnes ressources de l'établissement ou vers des professionnels extérieurs.
- Constitution d'un réseau intra et extra hospitalier d'accompagnement.

3) Accompagnement collectif :

- Intervention à la suite d'évènements « traumatogènes » auprès des équipes qui ont été impliquées dans l'évènement
- Travail d'écoute et organisation de temps de paroles collectifs à la demande des équipes.

Contraintes spécifiques

Le psychologue peut être amené à se déplacer sur l'ensemble des secteurs et pôles de l'EPSM des Flandres et recevoir des agents travaillant de nuit sur leur temps de travail.

Position hiérarchique et relations fonctionnelles

N+2 : Directrice déléguée de l'EPSM des Flandres

N+1 : Directeur des Ressources Humaines et des Relations Sociales de l'EPSM des Flandres

Relations fonctionnelles : Médecin du travail, équipe pluridisciplinaire de santé au travail, Direction des Ressources Humaines, Encadrement supérieur et encadrement de proximité des services de soins et des directions fonctionnelles

Pré-requis / formation / expérience/ connaissances particulières

- Titulaire d'un master 2 ou d'un DESS de psychologie (psychologie clinique ou psychologie du travail ou d'un des diplômes mentionnés à l'article 4 du Décret n°2010-1323 du 4 novembre 2010 portant modification de divers statuts particuliers de la fonction publique hospitalière
- Connaissances dans le champ de la psychiatrie et de la santé mentale
- Connaissance de la prise en charge des traumatismes
- Compétences en psychopathologie

Qualités professionnelles requises

- Capacité à observer, analyser, conseiller, orienter et alerter
- Capacité à animer et à coordonner (groupes de parole, réunions, formations...)
- Capacité à formuler des préconisations concrètes
- Capacités rédactionnelles
- Sens de l'écoute et capacité à prendre du recul
- Sens de l'éthique et de la responsabilité
- Autonomie professionnelle
- Sens de la discrétion et de la confidentialité
- Capacité de travailler avec des interlocuteurs variés

Les candidats sont invités à adresser leur candidature motivée et CV pour le 28 janvier 2022
par voie postale à

EPSM des Flandres
Virginie TOULEMONDE - Directeur des Ressources Humaines et des Relations Sociales
790 Route de Locre
59270 BAILLEUL

Ou par mail à secretariat.drh@epsm-fl.fr